

Les Balcons du Beausset

Edition 2023

Règlement de l'activité TRAIL

Généralités

La manifestation du TRAIL « les Balcons du Beausset » qui se déroulera le dimanche 26 Mars 2023 est organisée par l'association « le Beausset événements » sise 141 chemin du grand Canadeau ; le Beausset, 83330.

La participation à cet événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du règlement. Il sera actualisé selon l'évolution des conditions sanitaires.

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité.

A_ Présentation de l'événement Trail « les Balcons du Beausset »

Le nombre de participants est limité à 500 personnes. Les deux parcours seront décalés dans le temps.

Le parcours 35Km départ prévu à 9h00

Le parcours 15Km départ prévu à 9h45

Lieu

L'organisation centrale se situe sur la commune du Beausset (Var). Trois parkings réservés aux concurrents seront indiqués lors de l'inscription et devront être scrupuleusement respectés. Ces parkings sont situés dans un rayon de 300m du départ.

Les départs se feront sur le stade municipal de football situé à l'intersection du boulevard du 8 mai et du chemin de Rouve. Le covoiturage est vivement recommandé.

Déroulement

A partir de 7h30 échauffement possible sur la pelouse du stade

7h30 – 8h45 remise des dossards et bracelets (trois barnums d'accueil seront situés dans le virage Ouest de la piste d'athlétisme).

Possibilité de retirer les dossards le samedi 25 entre 14h et 17h chez « Running conseil » avenue Jean Mermoz à Ollioules.

8h45 appel des concurrents du Trail 35Km

9h00 Départ des concurrents de la boucle 35Km

9h30 appel des concurrents de la boucle 15 Km

9h45 départ des concurrents de la boucle 15 Km

Attention, dès le départ les concurrents emprunteront une pente de 17%.

Fermeture des parcours 14h.

Inscription, date limite et documents à fournir

L'inscription doit se faire avant le vendredi 24 Mars 2023 minuit, de préférence en ligne, en utilisant le lien : www.sportips.fr (paiement par carte bancaire).

Possibilité de s'inscrire par courrier avec paiement par chèque libellé à l'ordre de « le Beausset événements » ; joindre la photocopie du certificat médical ou licence ainsi que le verso du Flyer spécifique signé. Pour que l'inscription par courrier soit enregistrée, le courrier devra être envoyé au plus tard le mercredi 22 Mars minuit.

Aucune inscription sur place.

Le prix de l'engagement comprend : les ravitaillements sur les parcours, le cadeau de départ, le repas à l'arrivée.

Trail **15 Km** (course chronométrée) : **18 euros** (2 ravitaillements + repas)

Trail de **35 Km** (course chronométrée) : **26 euros** (3 ravitaillements + repas)

Les documents à fournir sont à télécharger sur votre fiche personnelle d'inscription en ligne.

Il ne sera accepté ni paiement sur place, ni documents, excepté la présentation de votre pièce d'identité. Le dossier d'inscription doit être complet, payé et documenté au plus tard à la date du 24 Mars minuit. Dans le cas contraire, l'inscription sera supprimée et non remboursée.

Documents justificatif : conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :

- D'une licence Athlétisme compétition, Athlétisme running ou d'un titre de participation Pass Running délivré par la FFA en cours de validité à la date de notre compétition.
- Ou d'une licence sportive en cours de validité à la date de notre compétition, délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, datant de moins d'un an à la date de notre compétition (26 Mars 2023).

Nous rappelons aux licencié (e)s FFTRI, FFCO ou FFPM que vos licences ne sont plus acceptées par la FFA depuis le 1^{er} janvier 2019. Il vous est donc expressément recommandé de présenter le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de sport en compétition.

Catégories d'âges

Course ouverte à tous à partir de la catégorie « junior » (**18ans**) pour le parcours 15 Km

Course ouverte à tous à partir de **20 ans** pour le parcours 35 Km

L'ensemble des catégories correspond aux catégories de la FFA.

Sécurité et consignes à respecter

Tous les participants du Trail « les Balcons du Beausset » s'engagent à :

- Ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète et l'itinéraire prévus avant de franchir la ligne d'arrivée.

- Suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper, afin de protéger le site d'une érosion dommageable.
- Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger, les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée des voies ouvertes à la circulation. Les organisateurs ne sauront être responsables, rechercher ou inquiétés en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.
- Signaler au bénévole le plus proche ou par téléphone au 06 71 48 09 29 ou au 06 82 02 26 47 tout problème sur les parcours. Une surveillance médicale est assurée par les secouristes avec des postes de secours aux différents points stratégiques précisés par affichage sur le village de course.
- se soumettre à l'autorité médicale en cas d'intervention et accepter ses décisions. Les organisateurs ne pourront en aucun cas, être tenus pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.
- respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence. En cas de mauvaises conditions météorologiques ou attentat, guerre, épidémie ou pour tout autre raison majeure de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours ou d'annuler une course, même au dernier moment.
- ne pas abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course peuvent faire des contrôles volants sur le parcours. L'organisateur incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter les déchets jusqu'au prochain ravitaillement.
- Ne pas se retourner contre l'organisation qui décline toute responsabilité en cas de perte, de vol et toute détérioration de matériel.

Equipeement

Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues. Des ravitaillements seront proposés, mais il est conseillé de vous munir de boisson et d'aliments énergétiques.

Dossards et bracelets

Ils sont remis individuellement sur présentation d'une pièce d'identité avec photo (sous le barnum d'accueil).

Nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, et ce, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèderaient leur matériel seront reconnus responsables en cas d'accident provoqué par le remplacement durant l'épreuve.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être positionné sur le sac ou une jambe.

Le bracelet équipé d'une puce électronique sera positionné au bras ou à la cheville et devra impérativement être remis à l'arrivée.

Accompagnants

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble du parcours. Les chiens doivent être tenus en laisse et interdits proche des zones de ravitaillement. Toute aide est interdite et mènera à la disqualification du participant.

Chronométrage des Trails, points de contrôle et barrières horaires

Le chronométrage sera assuré par un dispositif électronique fourni par SPORTIPS.

Chaque concurrent doit installer son dossard et le bracelet comportant la puce électronique, fournis par l'organisation, comme indiqué dans la rubrique « dossards et bracelets » sans y apporter de modification. Le passage à chaque point intermédiaire est obligatoire.

Fermeture des parcours à 14h, au-delà, les participants ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Sur le parcours 35 Km lorsque les participants arrivent au ravitaillement situé à 12 Km de l'arrivée, il sera possible d'être ramené à la ligne d'arrivée par un véhicule navette à partir de 13h30 (heure de fermeture du ravitaillement).

Abandon

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du point de contrôle le plus proche et y restituer son bracelet. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement sa participation. Si un coureur est pris en charge par les services de secours de l'organisation, il se trouve sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

Disqualification sur les courses

En s'inscrivant au Trail «les Balcons du Beausset », les coureurs s'engagent à :

- Porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve
- Porter le bracelet et le restituer en fin de course
- Porter assistance à tout participant en difficulté
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- Respecter l'intégralité des consignes du présent règlement

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

Jury d'épreuve

Il est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course et du directeur de course.

Réclamation

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC course auprès d'un membre du jury d'épreuve, dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

Classement et récompenses

La philosophie de l'événement ayant pour principal objet de sensibiliser les participants à la richesse et la préservation d'un milieu naturel d'exception, l'aspect chronométrique et la performance sportive sont volontairement relégués au second plan au profit d'une expérience personnelle faite de valeurs de convivialité, de dépassement de soi et de respect de l'environnement.

Seront ainsi doté par nos différents partenaires pour chacune des courses :

Les 3 premiers du classement « scratch » homme et femme

La première femme et le premier homme par catégorie d'âge (voir les catégories FFA)

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Les résultats seront affichés en direct et disponible sur le site internet de l'événement.

Annulation des inscriptions

Garantie individuelle annulation

Au moment de l'inscription en ligne sur le site de SPORTIPS.fr une garantie individuelle d'annulation peut être souscrite en option, qui seule permettra d'être remboursé du montant de l'inscription (sauf le repas) sur simple demande effectuée jusqu'à 72h avant le départ de la course. Cette garantie individuelle n'est pas transférable vers la prochaine édition.

Annulation de l'événement

En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à proposer 2 options :

1^{er} reporter son inscription à l'édition 2024

2nd demander le remboursement de 80% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne (SPORTIPS), directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

Assurance / responsabilité

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordés par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'organisateur est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec l'dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

Droits à l'image et enregistrements

Tout participant à l'événement renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréé pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de l'événement et sur le temps de la course. A ce titre l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles est interdit. La divulgation de ces traces sur internet et les réseaux sociaux ou ailleurs est donc à proscrire.

Informatique et liberté

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

Votre classement sera diffusé sur le site internet de la FFA .

Acceptation du règlement et éthique de l'événement

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à l'événement implique, de la part des participants l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisateur aux participants

Le Beausset le 04 janvier 2023

René SERRES

Président de l'association « le Beausset événements »